

Mesdames et Messieurs les Représentants des Sociétés,

Voici le rapport succinct de notre entrevue du 1^{er} avril 2016. Celui-ci n'a pas pour vocation d'être exhaustif, mais de souligner les principaux faits et de traduire ce qu'au nom du Comité St-Roch, les signataires ont compris des échanges. Cette synthèse vient en supplément des notes prises par les différents participants.

Sociétés absentes/excusées : Pompiers des Waibes et de la Ville-Haute

Société non conviée : Zouaves pontificaux

Nous retenons

Suite à la signature d'une convention entre les Zouaves pontificaux (SRZP), le doyen et la fabrique d'église, le Président du Comité St-Roch (CSR) a souhaité réunir les treize autres sociétés pour leur présenter le diaporama intitulé « *La place de la statue de saint Roch dans la Marche* ». Cette **information** ne vise ni à s'immiscer étroitement dans l'organisation de la partie processionnelle ni à entrer en conflit avec qui que ce soit.

L'exposé a mis en exergue les approximations, erreurs et non-sens de cette convention par rapport aux traditions thudiennes ainsi que l'inadéquation avec les diverses reconnaissances de notre folklore (Fédération Wallonie-Bruxelles et UNESCO). En résumé :

- sur la forme, le caractère **unilatéral** et opaque de la démarche de la SRZP met à mal la collégialité mise en place ces dernières années dans le cadre de la refonte du déroulement de la Marche St-Roch ;
- sur le fond, il y a contradiction entre le caractère oral de notre folklore et la volonté de le **figer**, la SRZP met les porteurs de la statue à la disposition du clergé (ni plus, ni moins), il existe une **ambigüité** de la SRZP sur son appartenance au volet civil ou religieux, cette société commande-t-elle au doyen et aux Sœurs grises, etc.

A la fin de l'exposé, le CSR confirme **s'opposer totalement** à cette convention.

Les sociétés abasourdies s'étonnent, déplorent et désapprouvent la convention.

Prochaine réunion prévue le 29 avril 2016 :

Organisation de la St-Roch 2016, remise des décorations & divers

Salle du Conseil communal – 20h